

11 oct 2019 -15:30

Appartient à Conseil des ministres du 11 octobre 2019

Modification du statut des officiers appartenant à la filière de métiers "techniques médicales"

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à modifier le statut des officiers appartenant à la filière de métiers "techniques médicales".

Le statut actuel pour le corps technique médical ne répond plus aux aspirations des jeunes générations qui souhaitent, bien plus qu'avant, diriger elles-mêmes leur carrière. En outre, il ne satisfait plus non plus à la réalité du marché de l'emploi où la "chasse au talent" est devenue une réalité. L'avant-projet offre ainsi une solution au besoin en personnel appartenant à la filière de métiers "techniques médicales". Avec ce statut, la Défense vise trois objectifs :

- la revalorisation de la filière de métiers "techniques médicales"
- l'augmentation de l'attrait pour la filière de métiers "techniques médicales"
- l'optimisation du rendement, tant dans la perspective de l'individu que de celle de l'organisation.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 5 mars 2006 fixant des dispositions spécifiques relatives au statut des officiers appartenant à la filière de métiers "techniques médicales"

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://diplomatie.belgium.be>